

**ANGELET NICOLAS ET AL, DIR, DROIT DU POUVOIR,
POUVOIR DU DROIT. MÉLANGES OFFERTS À JEAN SALMON,
BRUXELLES, BRUYLANT, 2007**

Steven Jeanbrun et François Roch***

Droit du Pouvoir, Pouvoir du Droit est un ouvrage collectif réunissant les textes de plusieurs sommités du droit international. Dédiées au professeur belge Jean Salmon, les diverses contributions touchent et analysent les enjeux contemporains du droit international public, tout en soulignant en filigrane l'apport considérable de Jean Salmon à la théorie et la pratique du droit international. Professeur émérite en droit international à la Faculté de droit de l'Université Libre de Bruxelles (ULB), mondialement reconnu pour avoir étayé avec finesse sur le plan doctrinal les liens étroits entre la science politique et les sciences juridiques, il fut notamment le fondateur de la *Revue belge de droit international*¹. Praticien remarquable, il a occupé diverses fonctions au sein des réseaux diplomatiques² et a représenté plusieurs États devant les juridictions internationales, notamment devant la Cour internationale de justice³. À titre de magistrat, il a notamment occupé le poste de juge *ad hoc* désigné

* Diplômé du Baccalauréat en relations internationales et droit international à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal.

** Professeur de droit international public à la Faculté de science politique et de droit de l'Université du Québec à Montréal.

¹ Parmi les postes connexes qu'il occupa durant sa carrière, on peut relever ceux de Directeur d'études de la section de langue française du Centre d'études et de recherches de droit international et de relations internationales de l'Académie de droit international de La Haye pour l'année 1967; chargé de séminaires en français et en anglais dans le cadre du programme de recherches en droit international de l'UNITAR, La Haye, de 1969 à 1974 (UN/UNITAR International Law Fellows programme). Cours et conférences à l'Institut des Hautes Études internationales de Paris (1964, 1972 et 1986), à l'Université Lovanium de Kinshasa (1966) et à l'Institut des Hautes Études internationales à Genève (1966 et 1970), à Cambridge (1972), aux étudiants de l'Université de Georgia (1973-1977), à l'Institut d'Études européennes, à l'École nationale d'administration de Nouakchott (1976), à la Faculté de droit de Reims (1978), à l'Académie de droit international de La Haye (1982), à l'Université Lumumba à Moscou (1984), à la Faculté de droit de Pékin (1985), Dubrovnik (1985), Bujumbura (1988), Hanoi (1993), Birzeit et Saarbrücken (1996), Beyrouth, Damas, Birzeit (1997), professeur visiteur à l'IUHEI de Genève (semestre d'hiver 1998-1999), cours euro-méditerranéen BANCAJA de droit international au Centro internacional Bancaja, Castellon, Espagne (2002). Cours sur la théorie du droit international (Bruxelles, 2007).

² À ce titre, soulignons qu'il a déjà agi à titre de consultant de divers gouvernements particulièrement en matière de problèmes frontaliers (Inde, Iran, Mauritanie, Mali, Qatar, Vietnam, Niger, Algérie, Pérou, etc...) et en matière de droit diplomatique. Voir Centre de droit international, Université Libre de Bruxelles, « Jean Salmon » (2014), en ligne : ULB <<http://cdi.ulb.ac.be/a-propos-du-centre/membres-du-centre-2/jean-salmon>>.

³ Par exemple, on notera qu'il a agi comme conseil du gouvernement mauritanien dans l'*Affaire du Sahara occidental*, Avis consultatif, [1975] CIJ rec 12; conseil du gouvernement malien devant une chambre de la CIJ dans le litige sur le *Différend frontalier (Burkina Faso/Mali)*, [1984-1985] CIJ rec 554; conseil du gouvernement libyen dans l'*Affaire de l'application de la Convention de Montréal*, [1992] CIJ rec 9; conseil du gouvernement de Qatar dans l'*Affaire délimitation maritime et questions territoriales entre Qatar et Bahreïn*, [1994/1995 et 2000] CIJ rec 180; conseil du gouvernement des Îles Salomon dans les *Affaires relatives à l'usage des armes nucléaires (demandes d'avis consultatif de l'OMS et de l'Assemblée générale des Nations Unies)*, [1996] CIJ rec 66; Conseil du gouvernement du Niger dans l'affaire du *Différend frontalier Bénin/Niger*, [2003-2004] CIJ rec 90; conseil du

en 2000 par le Burundi dans l'affaire *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c Burundi)*⁴ et celui de Président du Tribunal arbitral Burundi/Libye dans l'affaire *Lafico c. Burundi* de 1990-1991.

Né à Ixelles en 1931, Jean Salmon gradue de l'ULB avec un doctorat en droit en 1954 et de l'Université de Paris avec un doctorat en droit international en 1957. De 1961 à 1996, il devient professeur de divers cours en droit international⁵, puis professeur émérite en 1996. Il enseigne et effectua de la recherche dans divers pays, autant en Europe, en Afrique et qu'au Moyen-Orient. En plus de sa carrière de professeur, il est l'auteur de plus de 200 articles et monographies⁶.

Jean Salmon a marqué la communauté des internationalistes par ses prises de position cherchant en permanence à faire avancer le droit et les causes qu'il considérait justes. Maurice Kamto en fait d'ailleurs l'éloge en ces termes: « [I]e Professeur Jean Salmon a labouré avec autorité et un égal bonheur presque tout le champ du droit international public. Ajoutant à son savoir immense en droit des gens

gouvernement de la République démocratique du Congo dans l'affaire *Activités armées sur le territoire du Congo (RDC c Ouganda)*, [2003-2004] CIJ; rec 111 Conseil de la Palestine, dans l'affaire *Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé*, Avis consultatif, [2004] CIJ rec 428; Conseil du Gouvernement du Niger dans l'*Affaire du différend territorial avec le Burkina Faso*, CIJ (en cours), en ligne : ULB <<http://cdi.ulb.ac.be/a-propos-du-centre/membres-du-centre-2/jean-salmon>>.

⁴ *Activités armées sur le territoire du Congo (République démocratique du Congo c Burundi)*, Ordonnance du 21 octobre 1999, [1999] CIJ 1011.

⁵ Parmi les cours qu'il enseignera durant sa carrière, il convient de souligner : Fonctions diplomatiques, consulaires et internationales; Questions spéciales de droit international public; Questions de droit public et de droit des gens relatives aux États nouveaux (jusqu'en 1970); Procédure devant les juridictions internationales et jurisprudence de ces juridictions (jusqu'en 1970); suppléant pour les enseignements de Monsieur Chaumont pendant les années académiques 1969-1970, 1970-1971 et 1971-1972; titulaire du cours de Droit des gens (y compris l'ONU) et du cours de Responsabilité internationale depuis 1971; titulaire (avec l'ambassadeur Alfred Cahen) du Séminaire d'initiation aux carrières diplomatiques et internationales (de 1981 à 1997). Directeur de la Licence spéciale en droit international (1984-1997). Voir en ligne : ULB <<http://cdi.ulb.ac.be/a-propos-du-centre/membres-du-centre-2/jean-salmon>>.

⁶ Voir notamment : *Le rôle des organisations internationales en matière de prêts et d'emprunts*, prix des meilleures thèses de la Faculté de droit de Paris. Prix sur l'Organisation internationale (concours 1957) de la Dotation Carnegie, Londres, Stevens and Sons Limited, 1958; *Les difficultés financières de l'O.N.U. et les obligations des États membres*, n° 1.2 de la Chronique de Politique étrangère, 1963; « Les représentations et missions permanentes auprès de la C.E.E. et de l'Euratom » dans *Les missions permanentes auprès des organisations internationales*, tome 1, Bruxelles, Bruylant, 1971; *La reconnaissance d'État : quatre cas : Mandchoukouo. Katanga. Biafra, Rhodésie du Sud*, coll U, série « Relations et institutions internationales », Armand Colin, Paris 1971; Le fait dans l'application du droit international, Recueil des cours de l'Académie de droit international, 1982-II, tome 175; *Manuel de droit diplomatique*, Précis de la Faculté de droit, ULB, Bruxelles, Bruylant, 1994; *Dictionnaire de droit international public*, Bruxelles, Bruylant, 2001; *Le droit international à l'aube du XXI^e siècle*, Cours Euro-méditerranéens Bancaja de droit international, Valencia, Tirant lo blanch, 2002. Voir également sa biographie et une liste de ses principales publications, en ligne : ULB <<http://difusion.academiewb.be/vu/find/Author/Home?author=Salmon,%20Jean>> et <<http://cdi.ulb.ac.be/a-propos-du-centre/membres-du-centre-2/jean-salmon/>>.

un humanisme empathique pour les pays pauvres, et particulièrement l'Afrique⁷.

Colossaux, ces mélanges offerts à Jean Salmon font plus de 1600 pages et furent l'occasion pour les directeurs de l'ouvrage de rassembler les contributions de plus d'une soixantaine d'auteurs. Divisé en cinq parties, cet ouvrage collectif reflète bien la diversité des domaines du droit international que le professeur Salmon a abordés durant sa carrière. La première partie est consacrée à la vie et à l'œuvre de Jean Salmon. La seconde partie, qui compte une trentaine de contributions, réunit des textes abordant les sources formelles, les théories du droit international et les mécanismes de la responsabilité internationale. La troisième partie, qui rassemble une dizaine de textes, porte quant à elle sur le droit des peuples et les droits humains. La quatrième partie, où l'on retrouve cette fois les contributions d'une vingtaine d'auteurs, porte sur les organisations internationales, le règlement des différends et les mécanismes de sécurité collective, tandis que la cinquième et dernière partie de l'ouvrage nous amène sur un terrain autre que le droit, où il est question notamment de cinéma et de littérature. En l'espèce, pour les fins de la présente recension, il est clair que nous ne pourrions résumer toutes les contributions et nous nous limiterons à quelques-unes d'entre elles nous ayant davantage marquées.

La première partie de cet ouvrage s'intitule « Jean Salmon, Sa Vie, Son Œuvre ». Il s'agit avant tout d'une partie introductive visant à présenter Jean Salmon. Les deux premiers textes sont particulièrement intéressants si l'on souhaite en savoir davantage sur ses influences philosophiques, soit les écoles de Bruxelles⁸ et de Reims.⁹ L'école de Bruxelles insiste ainsi sur l'inexistence supposée d'un système juridique tout en soulignant les limites du syllogisme juridique. Concernant le chapitre sur l'école de Reims, celui-ci résume habilement la pensée militante de Jean Salmon et le rôle que peut jouer un juriste afin de faire progresser le droit. Finalement, le texte de Nicolas Angelet et Corinne Clavier¹⁰ revient sur la plaidoirie de Jean Salmon devant la Cour internationale de Justice dans l'affaire des *Activités armées sur le territoire du Congo (République Démocratique du Congo C Ouganda)*. Ce retour permet en particulier d'illustrer les préoccupations constantes du professeur Salmon envers les États en développement.

La deuxième partie du livre, plus substantielle, s'intitule « Sources, Théories du Droit et Responsabilité Internationale ». Elle regroupe l'ensemble des textes traitant des enjeux entourant l'évolution des sources et des théories du droit international, ainsi que de la responsabilité des différents sujets de droit international. Le texte de Georges Abi-Saab, concernant le crime d'État ou le « crime international », est intéressant pour mieux comprendre la pensée de Jean Salmon sur le plan politique et intellectuel et reflète à nouveau l'engagement progressiste du

⁷ Maurice Kamto, « Le Statut Juridique des Traités Signés Entre les Représentants des Puissances Coloniales et les Monarques Indigènes Africains en Droit International » dans Angelet Nicolas et al, dir, *Droit du pouvoir, pouvoir du droit*, Bruxelles, Bruylant, 2007 aux pp 455 et s.

⁸ Olivier Corten, « Jean Salmon et l'héritage de l'école de Bruxelles » dans *ibid* aux pp 3 et s.

⁹ Pierre Klein, « Jean Salmon et l'école de Reims » dans *ibid* aux pp 19 et s.

¹⁰ Nicolas Angelet et Corinne Clavier, « L'argumentation devant la Cour internationale de Justice. Une plaidoirie de Jean Salmon confrontée à sa pensée théorique » dans *ibid* aux pp 53 et s.

juriste.¹¹ Le texte de Robert Charvin¹² s'inscrit dans un enjeu important qui a teinté l'entièreté de la carrière de Jean Salmon. Il se questionne sur la place laissée à l'interprétation de la réalité sociale dans les sciences juridiques. Or, cette interprétation joue un rôle crucial dans toute tentative de critique du droit qui reste un débat d'actualité au sein des milieux intellectuels juridiques. Le texte de Daniel Turp intéressera plus spécifiquement les juristes québécois et canadiens, puisqu'il se penche sur es enjeux entourant le nationalisme québécois et le droit international.¹³ Ce dernier insiste sur l'effet libérateur que peut jouer le juriste envers les peuples, tout en soulignant la complexité du droit international en la matière, notamment l'usage parfois controversé, voir abusif, du droit à l'autodétermination des peuples.

La troisième partie s'intitule « Droit des Peuples, Droits de l'Homme ». Celle-ci est consacrée entièrement aux enjeux du droit à l'autodétermination des peuples et à l'application des droits de l'homme. Un texte intéressant pour son lien avec les aspects récents de la carrière du professeur Salmon est celui de François Dubuisson portant sur l'édification du mur en territoire palestinien occupé. Rappelons que le 9 juillet 2004, la Cour internationale de justice a considéré dans son avis consultatif que l'édification du mur par Israël est illicite au regard du droit international¹⁴. Aussi, l'auteur de ce texte a-t-il participé, avec Jean Salmon, à cette affaire en tant que conseil de la Palestine. Comme le rappelle le professeur Dubuisson, Jean Salmon a défendu la Palestine à de nombreuses reprises, notamment à titre de conseiller juridique pour l'UNRWA en début de carrière, et a écrit de nombreux articles sur le conflit israélo-palestinien.

Enfin, Marcelo Koen se penche sur l'interprétation que l'on peut faire du droit des peuples à l'autodétermination et des diverses manipulations que peut subir ce principe, tout en faisant, au demeurant, l'éloge des engagements du professeur Salmon¹⁵. Ce texte porte sur un principe dont la nature et la portée sont encore mal définies en droit international contemporain, tout particulièrement en dehors du contexte de la décolonisation. Principe pluriforme et plurivoque s'il en est un, déterminer la nature et la portée du droit à l'autodétermination constitue encore aujourd'hui un exercice d'actualité au cœur de nombreuses controverses doctrinales¹⁶.

¹¹ Georges Abi-Saab, « Que reste-t-il du crime international » dans *ibid* aux pp 69 et s. Ce dernier mentionne que « mon admiration pour Jean ne se limite pas à son engagement progressiste; elle est autant, si ce n'est davantage, suscitée par l'acuité de son raisonnement et l'étendue de ses pérégrinations intellectuelles, qui allient avec bonheur le droit international à la théorie générale, et à la philosophie de droit ».

¹² Robert Charvin, « Le professeur de droit et son interprétation de la réalité sociale » dans *ibid* aux pp 211 et s.

¹³ Daniel Turp, « L'émergence d'un droit québécois des relations internationales » dans *ibid* aux pp 681 et s.

¹⁴ François Dubuisson, « La construction du mur en territoire palestinien occupé devant la Cour suprême d'Israël: Droit du pouvoir, pouvoir du droit analyse d'un processus judiciaire de légitimation » dans *ibid* aux pp 889 et s.

¹⁵ Marcelo Koen, « Sur quelques vicissitudes du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » dans *ibid* aux pp 961 et s.

¹⁶ Sur ce sujet, voir notamment : Boniface Diarra, *Le droit des peuples dans le monde contemporain : des origines à l'O.N.U.*, Sainte-Foy, Éditions de Vaujour, 2004; Centre d'études internationales (Rabat,

La quatrième partie de cet ouvrage collectif s'intitule « Organisation Internationales, Règlement des Différends et Sécurité Collective ». Cette partie décrit notamment les enjeux des négociations au sein des organisations internationales, notamment aux enjeux de sécurité collective. De nombreux textes adressent ainsi les limites des capacités des organisations et des modes de règlement des différends. Le texte d'Ana Peyro Llopis sur la sécurité collective met en relief les conséquences découlant de l'absence d'entité ayant formellement le monopole de la force coercitive, donc l'absence d'un pouvoir exécutif centralisé au-dessus des États. L'anarchie du système international est une caractéristique essentielle de l'ordre juridique international et affecte forcément et logiquement les mécanismes de sécurité collective. Au final, pour l'auteure, les mécanismes seraient plus décentralisés que collectif, voire anarchique. Les États nieraient cette réalité en ayant recours à l'entretien d'une réalité fictive du système international. D'avantage centré sur une approche de science politique, ce texte rappelle encore une fois les liens indissociables entre politique et droit dans l'étude des principales problématiques du droit international contemporain.

Finalement, la dernière partie fait référence à la place du droit dans l'art, tel que le cinéma et la littérature. Sans forcément être complètement liée à la carrière de Jean Salmon, cette dernière partie souligne l'importance des enjeux du droit international, au point qu'on y fait référence, à de nombreuses reprises, dans les arts.

Que penser au final de cet ouvrage collectif? Sur la forme, le livre est organisé en cinq parties thématiques, cependant il n'y a pas forcément de liens communs entre les différentes parties ou les textes appartenant à chaque partie. Ce livre ne possède d'ailleurs aucune « thèse générale » et ne prétend pas, par nature, le faire. Quoi qu'il en soit, ce livre remplit son objectif premier, soit regrouper un ensemble de textes sur le droit international contemporain afin d'en faire à la fois un ouvrage de références et un hommage, largement mérité, au professeur Jean Salmon.

Cela dit, il serait faux de penser que cet ouvrage n'est qu'un regroupement arbitraire ou aléatoire de textes sans le moindre message commun. Un but plus ou moins implicite reflète le titre du livre : chaque texte, ou du moins la plupart, fait référence au lien entre le pouvoir politique et l'usage du droit. On parle du besoin et de la possibilité qu'a le juriste d'exploiter ce lien afin de faire progresser la société internationale. C'est ce qui, en définitive, rend ce bouquin intéressant : le lecteur a accès à divers textes sur les différents enjeux contemporains du droit international,

Maroc), *Le différend saharien devant l'Organisation des Nations Unies*, Paris, Karthala, 2011; Théodore Christakis et Centre d'études et de recherches internationales et communautaires (Aix-en-Provence), *Le droit à l'autodétermination en dehors des situations de décolonisation*, Paris, La Documentation française, 1999; Daniel Turp, *Le droit de choisir essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*, Montréal, Thémis, 2001; François Roch, *La nature et la portée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : essai de synthèse autour d'une approche historique*, mémoire en droit international, Université du Québec à Montréal, 2002; François Roch, « Réflexions sur l'évolution de la positivité du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes en dehors des situations de décolonisation », (2002) 15.1 RQDI 33-100; Héctor Gros Espiell, *Le droit à l'autodétermination application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies*, New York, Organisation des Nations Unies, 1979.

organisés de manière thématique, à l'image d'un traité classique sur le droit international.

Si la forme est suffisamment bien organisée pour ce genre de livre, il est parfois difficile de faire le lien avec la carrière de Jean Salmon. Bien sûr, de nombreux auteurs expliquent les liens entre leurs textes et la carrière de celui-ci et suivent pleinement l'objectif général de critique du droit en association avec la vie et la carrière de Jean Salmon. Cependant, certains auteurs ne font pas la moindre référence à Jean Salmon et il est parfois difficile de faire le moindre lien entre leurs écrits et l'objectif général du livre.

Enfin, notons qu'un tel ouvrage s'adresse surtout aux personnes ayant un niveau de connaissances assez élevé du droit international. Ainsi, *Droit du Pouvoir, Pouvoir du Droit* reste une œuvre intéressante pour les universitaires et les juristes intéressés par l'impact de la philosophie et de la carrière de Jean Salmon sur le monde juridique. D'un point de vue académique, en raison des nombreux thèmes abordés, il permet d'approfondir plusieurs sujets reliés à l'évolution contemporaine du droit international. Les étudiants de deuxième et troisième cycles universitaires, mais aussi les praticiens du droit international, auraient avantage à prendre connaissance, en tout ou en partie, d'un tel ouvrage promis à devenir un classique de la doctrine francophone en droit international public.